



Caumont sur Durance, le 12 Novembre 2011

Mairie de Caumont
Place du 8 Mai 1945
84510 CAUMONT S/DURANCE

A l'attention de Monsieur Roger ORLANDO.

Objet : Questions pour le conseil municipal du 16.11.2011.

Environnement :

- Lors du Conseil Municipal du 17 Février 2011, j'ai évoqué le problème que supportent, depuis de nombreuses années, Mr et Mme GUY, concernant les nuisances nauséabondes provenant de conteneurs à ordures ménagères concentrés en limite de leur propriété sur un terrain communal. Malgré une circulaire adressée aux riverains concernés, qui n'a aboutie à rien, vous aviez annoncé que tout serai entrepris afin de résoudre ce problème récurrent.

Hors, à ce jour, rien n'a été réalisé pour résoudre le problème, lésant ainsi vos administrés qui ont encore passé un été avec tous les désagréments possibles à quelques mètres de leur pas de porte.

Si vous souhaitez réellement résoudre ce problème, M. le Maire, je pense que depuis que cela dure vous avez eu suffisamment de temps afin d'apporter la solution. Car vous m'avez déjà annoncé que plusieurs réunions avaient eu lieu sur place, avec le responsable des services techniques M. Franck TERRY.

Question:

Pouvez-vous ce soir, M. le Maire, vous engager sur une date d'exécution de travaux afin de résoudre définitivement ce problème de décharge sauvage?

Sécurité :

- Suite au dernier accident de la route du Thor, l'association A.R.R.T (Association des Riverains de la Route du Thor), a organisé un ralentissement le 8 Octobre dernier en présence de M. Jean-Baptiste BLANC, Conseiller Général du canton de Cavaillon, afin de sensibiliser les pouvoirs publics.

Présent ce jour-là, pour apporter mon soutien, j'ai pu m'apercevoir que l'engagement qui avait été pris par la municipalité lors du conseil municipal du 28 Janvier 2011 (déplacer les limites d'agglomération de la route du Thor (RD1)) n'a toujours pas été tenu.

Question:

Pouvez-vous, M. le Maire, nous dire à quel moment vous compter prendre cet engagement ?

- Les automobilistes paraissent plus sensibles, (d'ordre psychologique), à un ralentissement lorsqu'ils aperçoivent un panneau d'agglomération, d'après les propos de la gendarmerie, plutôt qu'un simple 50Km. C'est pour cela que je vous demande de déplacer les limites d'agglomération de la route Jean MOULIN (route d'Avignon).

Ce déplacement permettrait les premiers ralentissements bien avant le virage, au niveau de la maison de Madame FERAUD mais également aux riverains de cette route de sortir plus facilement de chez eux et désengorger la sortie du chemin des oliviers, ils n'ont pas suffisamment de visibilité sur le côté droit.

Question:

Pouvez-vous, M. Maire, répondre favorablement à ce problème qui concerne tout le monde?

- Demande de mise en place d'un miroir routier à la sortie de la salle de sports côté route de l'Isle sur Sorgue, car la sortie est très dangereuse, puis un autre miroir, à l'entrée de Caumont route Jean MOULIN, juste après le virage au niveau des N° 66 et 67 car la sortie est encore plus dangereuse.

Question:

Pensez-vous, M. le Maire, réaliser la mise en place de cet équipement dans un délai raisonnable?

- Le regroupement des communes de: Le Thor, Châteauneuf de Gadagne, St Saturnin les Avignon, Morières les Avignon et Caumont sur Durance a permis, il y a quelques années, de s'équiper d'une paire de Jumelle pour rendre nos Policiers Municipaux plus efficaces sur les contrôles de vitesses! Pourtant, depuis plus de 4 ans, notre Police Municipale n'a plus utilisé cet appareil afin de faire respecter la limitation de vitesse sur notre commune.

Question:

Pouvez-vous, M. le Maire, faire organiser des contrôles de vitesse à notre PM avec les renforts de la gendarmerie de St Saturnin les Avignon afin de faire respecter la vitesse excessive dans l'intérêt de tous?

Aménagement du territoire :

- Une D.I.C.T (déclaration d'intention de commencement de travaux) a été émise le 22.09.2011 par l'entreprise FONDASOL EA d'Avignon afin de réaliser un carottage d'un diamètre de 100mm sur une profondeur de 15M et devait avoir une durée d'exécution de 6 semaines.
Emplacement: place Maurice BAUX - Travaux sur la digue du Mourgon.

Questions:

Pouvez-vous, M. le Maire nous dire: Qui a commandé ce carottage ? Pour quel raison a-t-il été commandé ? Et dans quel but ?

Acquisition de matériel communal :

- La commune a acheté le 19 mai 2011 un tracteur d'occasion au domaine de l'Anglesy (basé sur Pernes les Fontaine) de marque FORD 7710 année 1987 monté d'un bras de 4,50 avec épareuse pour une somme de **16.146,00€TTC**.
Cet achat devait, suivant les dires de la commune, permettre une économie de prestataire, en contre partie le personnel municipal devait être formé à l'utilisation de l'engin et être titulaire du permis poids lourd (étant un engin de plus de 3,5 tonnes) et du CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité), afin de pouvoir s'occuper de l'entretien des bordures des chemins, canaux et différentes tontes nécessaires, comme l'accès au Skate-Park ...

Prestation qui était réalisée au préalable par une entreprise Caumontoise (Ets BISCARRAT) pour un coût de 15.980,95€TTC sur l'année 2010 (uniquement sur ces prestations là) tout compris sans autre charge pour la commune telle que : l'entretien du véhicule, l'assurance, le carburant, un chauffeur qualifié ou encore différents personnels pour la circulation alternée...

Dès la première utilisation de cette acquisition une panne immobilise l'engin et la commune s'acquitte d'une facture aux Ets VIAU pour une somme de **869,58 €TTC**.

Puis, après une vérification de l'état de conformité par la SOCOTEC, le tracteur doit indubitablement subir de grandes transformations pour le rendre conforme à une utilisation sur le domaine public. (**1^{ère} estimation 4.035,78€TTC**)

A ce jour l'entretien communal a été confié, en cours d'année, à deux autres entreprises extérieures à la commune, l'une étant ASF (Autoroutes du Sud de la France) pour une valeur de **4.664,40€TTC** et Midi Travaux pour une valeur de **9.568,00€ TTC**, **sachant que des employés de Mairie ont du accompagner ces entreprises pour leur montrer les lieux d'interventions lorsque cela était possible car les engins n'étaient pas forcément adaptés à nos chemins.**

Tandis que le tracteur acheté lui, reste entreposé dans un garage loué par la commune **400,00€TTC / mois** et cela depuis 6 mois soit une somme de **2.400,00€TTC** pour l'instant!

Questions :

Comment envisagez-vous, M. le Maire, de stopper cette hémorragie ?

Sachant que :

- La facture pro format a reçu un bon pour accord de votre part,
- La facture est conforme à la facture pro format et porte la mention vente en l'état,
- Suivant la décision N° 040/2011 Marché pour la fourniture d'un tracteur avec épareuse a été transmise à M. le Préfet du Vaucluse, Mme la Trésorière de Cavaillon, notifiée au titulaire, affichée en Mairie, insérée dans le registre des délibérations et publiée dans le recueil des actes administratifs,
- La carte grise est au nom de la Mairie depuis le 29 Juillet 2011 (**coût 83,50€TTC**), et, qu'à ce jour cette action a engagé la commune pour la somme de **19.499,08€ TTC**, à perte (hors assurance) pour l'instant et doit quand même faire intervenir des prestataires pour effectuer le travail tout le long de l'année!

Eric MASSEY et Ghislaine ROUBAUD